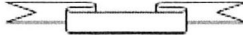


REPUBLIQUE  FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-36

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 2 Votants : 15  
DATE DE CONVOCATION : 26 septembre 2023  
VOTES : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **DEUX OCTOBRE** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles – SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - SAEZ Muriel - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – NADAL BLIN Sylvie - DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves - BARSALOU André

Absents: CHAOUAT Claire - GASPARINI Sébastien

Procuration : CHAOUAT Claire à GIOVANNINI Elsa - GASPARINI Sébastien à GALEYRAND Éric

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**Objet : Fixation du prix du repas appliqué aux familles pour l'année scolaire 2023/2024**

M. le Maire propose à l'assemblée d'appliquer aux familles le prix coûtant des repas pour l'année scolaire 2023/2024 au tarif de 5,20€ soit une augmentation de 0,50€ à compter du 01/11/2023.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

**FIXE** le prix du repas appliqué aux familles pour l'année scolaire 2023/2024 à 5,20€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023  
Reçu en préfecture le 03/10/2023  
Publié le  
ID : 011-211102678-20231002-D2023\_36-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

